

# LE RÉGIME PÉNITENTIAIRE

AUX ÉTATS-UNIS

PENDANT CES VINGT DERNIÈRES ANNÉES

Nous avons dans la *Revue pénitentiaire* de juillet rendu compte, d'après M. Randall, des travaux du Congrès de Chicago, mais en nous plaçant plus particulièrement au point de vue des œuvres de bienfaisance et de patronage. Il nous reste, pour compléter ce tableau, à analyser le beau rapport présenté par le général Brinkerhoff sur l'histoire des prisons et sur les réformes réalisées dans le régime pénitentiaire de 1873 à 1893, c'est-à-dire pendant les vingt dernières années.

Le général Brinkerhoff constate que jusqu'en 1873 peu de réformes avaient été accomplies dans les prisons; on ne s'intéressait guère à la situation des détenus. Cependant en 1870, la *National Prison Association* avait organisé une importante réunion, qui s'était tenue à Cincinnati et dans laquelle trente-neuf États avaient été représentés. Les questions relatives aux prisons y avaient été étudiées.

Trois ans après, le Congrès national de *Charity and Correction* fut organisé; mais ses travaux laissèrent de côté, pendant les cinq premières années, les questions relatives aux prisons, si on en excepte une courte discussion relative aux jeunes délinquants.

Cependant le Congrès de Cincinnati avait inauguré une ère nouvelle et répandu une semence que les trois Congrès suivants, tenus, en 1873 à Baltimore, en 1874 à Saint-Louis et en 1876 à New-York ont fait fructifier par leurs travaux. Puis il y eut une interruption dans les réunions des Congrès des prisons et jusqu'en 1883 ce fut la Conférence nationale de *Charity and Correction* qui s'occupa seule des questions pénitentiaires. Mais le Congrès spécial des prisons fut réorganisé en 1883.

*Bureaux de l'Assistance publique (Boards of State Charities and Correction)*. — La Conférence nationale de *Charities and Correc-*

— 1223 —

*tion*, qui doit son origine aux cinq Bureaux officiels de *Charities and Correction* qui existaient en 1873, s'est développée, grâce surtout à l'augmentation du nombre de ces Bureaux, qui s'étendent maintenant à un tiers des États de l'Union américaine, et c'est à leur influence que sont dus les principaux progrès réalisés à l'égard des criminels.

Dans l'État de New-York et dans le Massachusetts, où le Bureau de l'Assistance publique ne s'occupe pas des prisons, cette tâche a été assumée par la *New-York Prison Association* et par le *Massachusetts Prison Commission*. Dans le Maryland, où il n'existe pas de Bureau de *Charities and Correction*, il y est suppléé par la *Prisoner aid Association*.

Le général Brinkerhoff constate que, partout où il existe un *State Board of Charities and Correction* ou une société analogue, on a obtenu de très grands progrès, et que c'est du développement de ces institutions qu'on doit attendre surtout les améliorations qui restent à réaliser.

*Le Reformatory d'Elmira*. — Le général Brinkerhoff rappelle que le premier progrès sensible accompli dans la réforme du régime pénitentiaire a été la création en 1877, dans l'État de New-York, du *Reformatory d'Elmira*, où l'on a appliqué pour la première fois en Amérique, à des détenus adultes, le système des peines indéterminées, et où ces détenus ont été divisés en catégories progressives par lesquelles ils passent pour arriver à la libération conditionnelle suivant leur conduite et leur caractère pendant leur séjour en prison (*supr.*, p. 415 et 724).

L'organisation du *Reformatory d'Elmira*, qui a marqué le commencement d'une nouvelle phase dans le régime des prisons, a été imitée dans la création de *Reformatories* analogues institués dans le Massachusetts, la Pensylvanie, l'Ohio, l'Illinois, le Minnesota et le Dakota du sud. Son système de classification et de libération conditionnelle est maintenant adopté dans la majorité des prisons américaines et l'on peut prévoir qu'il recevra de nouvelles extensions.

Le général Brinkerhoff présente le système de libération avec promesse verbale (*parole system*), en dehors des sentences indéterminées, comme un développement donné par plusieurs États à l'expérience faite à Elmira. Ce nouveau système a été inauguré en 1885, dans les prisons de Columbus (Ohio), et a été introduit depuis lors, dans le Minnesota, dans la Californie et le New-Jersey.

Le gouvernement du Minnesota a établi, en 1892, un système de grâce conditionnelle (*conditional pardon system*) sur l'indication du Bureau de *Correction and Charities* de l'État. Il a constaté, dans un rapport sur cette nouvelle institution, qu'elle se rapproche beaucoup du système de libération sur promesse verbale et qu'elle a très bien fonctionné. Elle a été créée, non par la législation, mais en vertu du pouvoir qui appartient au gouverneur d'accorder des grâces et des commutations de peines. Les directeurs des prisons où ce système est en vigueur ont organisé une classification des détenus, suivant le degré d'aptitudes qu'ils présentent, à obtenir une grâce conditionnelle, qui est subordonnée à l'assurance donnée par le directeur et le conseil des administrateurs (*managers*) de la prison que le détenu proposé pour obtenir cette faveur gagnera honorablement sa vie en étant employé par un citoyen qui s'est engagé à le faire travailler.

*Le travail dans les prisons.* — Le général Brinkerhoff rappelle que le système du travail loué était pratiqué universellement il y a vingt ans dans les prisons des États-Unis, et qu'il a été condamné par le Congrès de Cincinnati en 1870 comme contraire à la discipline et à l'amendement des prisonniers, en même temps que comme beaucoup trop dispendieux.

Depuis cette époque, aucune des questions relatives au régime pénitentiaire n'a été étudiée plus attentivement que celle du travail dans les prisons. Le système du travail loué a été abandonné dans plusieurs des grands États de l'Union, et une loi votée en 1887, par le Congrès, a interdit d'appliquer ce système aux condamnés à l'emprisonnement pour violation des lois du gouvernement fédéral. On discute encore la question du travail dans les prisons ainsi que les méthodes de travail et le régime auquel il doit être soumis, mais on ne conteste plus son utilité pour l'amendement des détenus. Un changement notable s'est manifesté depuis quelque temps dans l'opinion publique des États du Sud, ceux mêmes qui ne connaissaient autrefois que le système du louage de travail des prisonniers. Ce mode de travail a même été supprimé complètement par des lois votées par les Assemblées législatives du Texas, de l'Alabama, de l'Arkansas, des Carolines et des Virginies orientale et occidentale.

Dans l'Alabama, une loi a été promulguée, au mois de février 1893, pour l'établissement de catégories parmi les détenus dans les prisons, et pour prescrire que le travail des détenus de la pre-

mière catégorie, dans laquelle se trouvent les meilleurs sujets, soit dirigé en vue de les rendre capables de gagner honnêtement leur vie après leur sortie de prison.

Dans la grande majorité des *Reformatories* pour les jeunes délinquants, le travail fait partie de l'enseignement scolaire et on apprend un métier aux détenus. Plusieurs de ces établissements sont, en fait, des écoles techniques, comme l'école industrielle de l'État de New-York à Rochester, la maison de refuge à Cincinnati, et le *Reformatory* de Whittier en Californie.

*Les punitions dans les prisons.* — On rapporte qu'au Congrès de Cincinnati, en 1870, le directeur d'une prison importante a déclaré qu'à son avis l'objet légitime de l'emprisonnement est le châtement du condamné. Un autre directeur de prison, s'adressant à ses subordonnés, s'exprimait ainsi : « Il est évident que les condamnés sont envoyés ici pour être châtiés, et la principale question à résoudre est de trouver le meilleur procédé pour que le châtement soit aussi sévère que possible. » Il est probable qu'il n'existe plus, en 1893, un directeur de prison américaine disposé à donner son approbation à une théorie aussi peu humaine. Il y a vingt ans, on considérait les coups et autres châtements corporels comme indispensables au maintien de la discipline dans les prisons des États-Unis. Mais la légitimité et la nécessité de ces punitions ont été très contestées depuis quelques années, leur emploi a sensiblement diminué dans beaucoup de prisons et a même été abandonné complètement dans quelques-unes. En fait, les châtements corporels sont maintenant à l'état d'exception dans les prisons des États du Nord de l'Union et sont même interdits par les lois de plusieurs États. Ce progrès est dû particulièrement aux directeurs humains et intelligents des prisons d'Alleghany en Pensylvanie et de la prison militaire de Leavenworth dans le Kansas.

On a reconnu que, pour maintenir la discipline, le système des récompenses et des catégories progressives est plus efficace que celui des punitions corporelles. Le principe qui prévaut aujourd'hui dans l'organisation du régime pénitentiaire aux États-Unis, c'est qu'il faut protéger la société et que la meilleure sauvegarde se trouve dans l'amendement du prisonnier.

*Les écoles dans les prisons.* — Des progrès importants ont été réalisés depuis vingt ans dans les procédés employés pour le développement de la culture morale et intellectuelle des prisonniers,

et une prison où les détenus illettrés ne peuvent pas au moins apprendre à lire et à écrire est aujourd'hui à peu près inconnue. De même on donne aux détenus dans tous les établissements pénitentiaires une instruction morale et religieuse (1).

*La construction des prisons.* — Pendant les vingt dernières années, 40 établissements pénitentiaires ou de réforme ont été construits et ont réalisé de grands progrès à divers points de vue, notamment sous le rapport de la salubrité. Les meilleurs spécimens de prisons pour les condamnés (convicts) sont le pénitencier de la Pensylvanie occidentale à Alleghany, le *Reformatory* de l'État de New-York, à Elmira, le *Reformatory* de l'État de l'Ohio à Murfield, l'*Industrial Reformatory* à Huntington en Pensylvanie, et le *Reformatory* de l'État de Minnesota à Saint-Cloud. Les *Reformatories* destinés aux jeunes délinquants et donnant les meilleurs résultats sont : l'École de l'État de Californie à Whittier et l'École de réforme de l'État de Minnesota à Red-Wing.

Beaucoup de vieilles prisons ont été agrandies, et quelques-unes avec des améliorations (*Bulletin*, 1891, p. 1222).

*Les prisons pour femmes.* — L'établissement pénitentiaire qui a réalisé les plus grands progrès pour la détention des femmes, est le *Reformatory* du Massachusetts pour femmes, qui a été ouvert le 30 juin 1874, et qui peut rivaliser avec les établissements les plus perfectionnés du monde entier au point de vue des aménagements intérieurs et des résultats obtenus pour l'amendement des détenues.

Il a toujours été dirigé par des femmes et renferme maintenant 450 prisonnières environ. Il est organisé sur le modèle du *Reformatory* d'Elmira ; mais les détenues y sont divisées en quatre catégories au lieu de trois.

Il y a aussi des différences dans le système des notes et de la grâce conditionnelle. Il faut encore mentionner et recommander le *Reformatory* pour femmes d'Indianapolis, qui a été le premier établissement de ce genre créé en Amérique.

*Les prisons de comté.* — On sait que les prisons de comté sont les plus defectueuses aux États-Unis. Cependant le général Brinkerhoff, a constaté qu'on y avait réalisé, depuis vingt années, de plus grands progrès que pendant le siècle précédent, et l'opi-

(1) *Supr.*, p. 870. Le Patronage catholique aux États-Unis.

nion publique est maintenant favorable à une révolution complète dans la construction et l'organisation des prisons de comté, ce qui permet d'espérer que des améliorations plus grandes encore pourront être obtenues dans l'avenir. Les prisons de comté ont été organisées alors que les États-Unis étaient encore sous la domination de l'Angleterre. Les détenus y sont, pendant la journée, réunis dans une salle commune, jeunes et vieux, innocents et coupables s'y trouvent ensemble et se corrompent ainsi par le contact des uns des autres. Cependant, au cours de ces dernières années un bon nombre de prisons de comté ont été transformées en prisons cellulaires et les détenus y sont séparés le jour et la nuit. La prison de comté qui a donné l'exemple et la seule où les détenus soient absolument isolés depuis plus de vingt ans est la prison du comté de Suffolk à Boston ; elle est demeurée un modèle pour la construction et l'organisation.

Il y a encore les prisons de Chester dans le Delaware, et de quelques autres comtés de la Pensylvanie, dans lesquelles on a pratiqué l'isolement des détenus, antérieurement à la prison de Boston et dont l'organisation est, à certains égards, supérieure à celle de la prison du comté de Suffolk. Mais elles servent en même temps de prisons pour les condamnés et de maisons de détention pour les comtés ; à ce point de vue elles donnent prise à la critique (*Bulletin*, 1892, p. 1249).

Le principe de l'isolement des détenus a été encore adopté par plusieurs États de l'Ouest, notamment par l'Ohio, où toutes les nouvelles prisons de comté ont été construites pendant les dernières vingt années suivant l'*Ohio plan*, c'est-à-dire avec un couloir central et en vue de l'isolement complet des prisonniers. Une loi, promulguée dans cet État le 20 mars 1891, a décidé que l'isolement des détenus serait appliqué dans toutes les prisons de comté où ce système pourrait être pratiqué, et qu'aucun prévenu ne serait placé, avant de passer en justice, dans la même cellule ou la même salle qu'un autre prisonnier.

Un quart environ des 88 comtés de l'Ohio possède maintenant des prisons cellulaires, quoique l'isolement n'ait pas été rendu absolument obligatoire suivant le vœu de la loi.

Les prisons de comté ont été généralement améliorées au point de vue sanitaire pendant les vingt dernières années (*Bulletin*, 1891, p. 1176).

*Les prisonniers des États-Unis.* — Les individus condamnés pour crimes punis par les lois fédérales de l'Union américaine sont

pour la plupart détenus dans les prisons des États et placés sous la surveillance des autorités locales. Il n'y a d'exception que pour ceux qui sont détenus dans les prisons territoriales.

Suivant le rapport de l'Attorney général pour l'année finissant le 30 juin 1892, il y avait 1.850 individus de cette catégorie détenus dans 55 prisons différentes, mais la moitié environ du nombre total se trouvait dans les trois États de New-York, de l'Ohio et du Michigan.

La *National Prison Association* a, depuis dix ans, signalé au Congrès les déplorables résultats de ce système et a insisté sur la nécessité d'affecter des prisons fédérales aux individus condamnés en vertu des lois fédérales. Enfin une loi a été votée, en 1891, par le 51<sup>me</sup> Congrès pour autoriser la construction de trois prisons fédérales, mais aucune mesure d'exécution n'a été prise jusqu'à présent.

Un certain nombre de prisons territoriales ont été construites depuis vingt ans et d'autres ont été améliorées.

Le général Brinkerhoff déplore dans son rapport qu'un grand gouvernement comme celui des États-Unis livre à la discrétion des autorités locales les individus qui ont été condamnés pour crimes contre les lois fédérales, et ne conserve sur eux aucune surveillance ni aucun contrôle; il exprime le vœu que la loi qui a autorisé la construction de prisons fédérales marque le début d'une ère nouvelle.

Si aucun progrès n'a été accompli par le gouvernement fédéral à l'égard des criminels civils, il n'en est pas de même pour les criminels qui sortent de l'armée, et il faut signaler comme très remarquable l'organisation de la prison militaire fédérale à Fort Leavenworth dans le Kansas. Cette prison a été créée en 1875; elle renferme 600 détenus en moyenne, et tous ses services ont été organisés d'après les meilleures méthodes en vigueur dans les établissements pénitentiaires du monde.

*Les Reformatories pour les jeunes délinquants.* — Ce sont là les établissements pénitentiaires qui se trouvent dans la situation la plus satisfaisante aux États-Unis. Ils peuvent servir de modèle à tous les pays.

A l'époque du Congrès qui s'est réuni à Cincinnati en 1870, le nombre des *Reformatories* pour les jeunes gens s'élevait à 60 pour l'ensemble du territoire des États-Unis, et ils renfermaient une population de 8.000 délinquants. En 1880, le nombre des jeunes détenus

s'élevait à 11.468, et à 14.846 en 1890. Dans cette dernière année on comptait 90 *Reformatories* de jeunes gens dans l'Union américaine. De grands progrès ont été réalisés dans la construction et l'organisation de ces *Reformatories*; les plus importants ont été obtenus par la création d'écoles industrielles qui ont pris d'année en année un tel développement qu'elles constituent aujourd'hui de véritables écoles spéciales et techniques.

L'école industrielle de Rochester dans l'État de New-York pour les jeunes détenus est le modèle du genre.

*La récidive.* — Les moyens de combattre la récidive se sont sensiblement améliorés aux États-Unis, surtout dans les dix dernières années.

La première mesure législative prise en Amérique pour combattre la récidive a été édictée par une loi promulguée en 1870 dans la Louisiane. Elle a donné aux juges le pouvoir de frapper d'une peine double ou triple l'individu condamné pour la deuxième ou la troisième fois; à la quatrième récidive la peine prononcée peut être l'emprisonnement perpétuel.

Une loi analogue, promulguée dans l'Ohio le 4 mai 1885, a déclaré que tout individu condamné pour crime, qui sera considéré comme un criminel d'habitude, ne sera pas mis en liberté à l'expiration de sa peine, mais pourra être maintenu en prison pendant toute sa vie, à moins que le Gouverneur ne lui accorde sa grâce.

Il faut dire que cette loi draconienne ne paraît guère avoir été appliquée jusqu'ici; mais l'opinion publique se montre favorable aux mesures de rigueur à prendre contre les récidivistes.

Aussi des lois analogues à celle de l'Ohio ont-elles été adoptées dans le Massachusetts et d'autres États.

Il existe encore un mouvement d'opinion qui se prononce en faveur du cumul des peines appliquées aux détenus qui se conduisent mal dans les maisons de travail (*workhouses*).

Dans l'Ohio, une loi a été promulguée en avril 1893 pour établir ce cumul des pénalités aux méfaits commis dans ces établissements; la pénalité est élevée au double pour une deuxième infraction, au triple pour une troisième, et la quatrième infraction donne lieu à l'application d'une peine d'emprisonnement qui peut être de trois ans au plus et d'un an au moins.

On applique d'ailleurs aux récidivistes la classification graduée des condamnés en vigueur à Elmira ainsi que la libération conditionnelle dans les mêmes conditions qu'aux condamnés primaires.

*Les Sociétés de patronage des libérés.* — Le rapport du général Brinkerhoff constate que les œuvres de patronage pour aider les libérés à reprendre une place honorable dans la société ont fait peu de progrès aux États-Unis, quoique la première société de patronage créée dans le monde ait été celle fondée à Philadelphie en 1776; cette société a rendu de grands services et a continué à fonctionner dans d'excellentes conditions. Tandis qu'il existe actuellement en Angleterre 69 sociétés de patronage pour les libérés, 14 associations de ce genre seulement ont été créées aux États-Unis depuis le commencement du siècle, et encore beaucoup de ces quatorze sociétés fonctionnent-elles mal.

En Amérique, c'est le système de la libération conditionnelle qui est en faveur, système en vertu duquel un prisonnier n'est libéré conditionnellement que lorsqu'une situation lui est garantie, dans laquelle il lui sera possible de gagner honnêtement sa vie au moins pendant plusieurs mois. D'où il résulte que ce système qui consiste à n'accorder la mise en liberté conditionnelle que quand un emploi est assuré au libéré rend inutile la recherche d'une place pour le détenu à sa sortie de prison.

Au *Reformatory* d'Elmira, où la libération conditionnelle est admise depuis seize ans, les offres d'emplois sont plus nombreuses que les mises en liberté conditionnelle des détenus. Cette faveur vient du système des notes qui permet au libéré de trouver un emploi en montrant les notes obtenues par lui pendant son séjour en prison.

*La libération conditionnelle.* — Elle a pris dans la pratique une grande extension pendant les vingt dernières années. Il avait été question de l'établir et de l'organiser au Congrès de Cincinnati en 1870; mais elle n'a été appliquée qu'en 1877 aux prisonniers adultes, lors de l'ouverture du *Reformatory* d'Elmira. La libération conditionnelle est pratiquée de deux manières: l'un des systèmes est celui de la promesse verbale (*parole system*), faite par le condamné sous le coup d'une peine indéterminée et l'engagement pris par lui de se bien conduire. C'est le procédé employé à Elmira et dans l'Ohio. L'autre système est celui de la grâce conditionnelle en vigueur dans le Minnesota et l'Indiana. Ces deux systèmes de libération conditionnelle ont pour base les catégories progressives et les notes données aux détenus; leurs résultats sont excellents lorsqu'ils fonctionnent régulièrement.

Les hommes qui font autorité en matière pénitentiaire esti-

ment que la libération conditionnelle est le progrès le plus important qui ait été réalisé depuis vingt ans aux États-Unis dans le régime des prisonniers, surtout parce qu'elle fonctionne avec le système des peines indéterminées, d'après lequel un criminel est envoyé en prison, comme un aliéné est enfermé dans un asile, pour être soigné et guéri, et pour n'en sortir que guéri et n'être relâché définitivement qu'à la suite d'un temps d'épreuves pendant lequel il a justifié de son retour au bien.

*L'identité des criminels.* — L'association des directeurs de prison a adopté en 1887 la méthode anthropométrique de M. Alph. Bertillon, qui a donné, en Amérique comme ailleurs, les meilleurs résultats pour la recherche des criminels en permettant d'établir leur identité.

Le *Bureau central* d'enregistrement de ces constatations d'identité a fonctionné jusqu'à présent à Chicago. Mais on peut espérer que le département de la Justice à Washington va prendre la direction de ce service et centraliser les renseignements fournis par tous les États de l'Union américaine.

*Conclusion.* — Le général Brinkerhoff a pu constater avec raison, en terminant son rapport sur les prisons, que, grâce à l'initiative des Bureaux de *Charities and Correction*, des réformes considérables et souvent hardies ont été réalisées dans la plupart des États de l'Union pendant les vingt dernières années, particulièrement au point de vue de l'amendement des détenus. Il faut souhaiter que le développement des Sociétés de patronage pour les libérés vienne compléter et fortifier un ensemble de mesures dont l'efficacité pour moraliser les prisonniers et pour lutter contre la récidive fera le plus grand honneur à l'Administration pénitentiaire de l'Union américaine.

Ernest PASSEZ.